Société Makivik
Makivik Corporation

KATIVIK

Communiqué de presse

La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec concluent une entente sur la prévention du crime et la promotion de la santé et de la sécurité dans les communautés

Kuujjuaraapik, 9 août 2006 – Pita Aatami, président de la Société Makivik, Maggie Emudluk, présidente de l'Administration régionale Kativik (ARK), et le premier ministre Jean Charest ont paraphé une modification à l'Entente de partenariat Sanarrutik à Kuujjuaraapik aujourd'hui, en la présence des représentants des Inuit et du gouvernement du Québec. Au nombre des délégués assistant à la signature de la nouvelle modification figuraient les ministres québécois des Affaires autochtones, Geoffrey Kelly et des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, les vice-présidents Adamie Alaku et Johnny Peters et le trésorier Anthony Ittoshat de la Société Makivik, le Vice-président Michael Gordon et les membres du conseil exécutif de l'ARK, Aisara Kenuajuak, Jusipi Annahatak, Peter Inukpuk, ainsi que le maire de Kuujjuaraapik, Lucassie Inukpak.

Cette modification à l'Entente Sanarrutik prévoit le versement de10 millions de dollars par année, indexés sur une période de 22 ans. Le total atteindra environ 315 millions de dollars qui serviront à créer des programmes pour la prévention du crime et la promotion de la santé et de la sécurité dans les communautés du Nunavik. Le changement à l'Entente a été négocié récemment pour faire en sorte que le gouvernement du Québec honore l'obligation contractée en vertu de l'article 4.4 de l'Entente, qui prévoyait l'établissement d'un centre de détention au Nunavik. Les trois parties ont convenu aujourd'hui que cette obligation était remplie à la satisfaction de tous par le biais de la nouvelle modification.

« Nous sommes fortement encouragés par les nouvelles mesures prévues à l'Entente Sanarrutik pour combler les besoins sociaux des Inuit in Nunavik », a déclaré Pita Aatami. « Cette nouvelle modification fournira un outil important pour améliorer le tissu de notre société, alors que celle-ci s'emploie à répondre aux préoccupations d'ordre social. »

Conclue en 2002, l'Entente de partenariat Sanarrutik sur le développement économique et communautaire prévoit le versement, sur une période de 25 ans, de fonds consacrés notamment à l'amélioration des services de police, à la création de parcs, au développement économique et à l'établissement d'un centre de détention au Nunavik. Elle a été conclue entre la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec.

Selon Maggie Emudluk, présidente de l'Administration régionale Kativik : « Ce financement sera un outil bénéfique pour ce qui a trait à la prévention du crime, à la promotion de la santé et de la sécurité dans les communautés, à l'amélioration du milieu social, de même que pour fournir assistance aux victimes d'actes criminels et améliorer les programmes correctionnels. Mais ce qui importe encore plus, c'est que toute cette activité se déroulera dans le respect de notre culture. »

La Société Makivik, dont les Inuit sont les propriétaires, est une entreprise de développement économique créée conformément à la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, conclue en 1975. Elle est chargée de représenter les quelque 9800 Inuit du Nunavik sur la scène politique et d'administrer les fonds accordés aux Inuit par la Convention (90 millions $ versés sur une période de 20 ans). Makivik est propriétaire des entreprises Air Inuit, First Air, Les Aliments arctiques du Nunavik, Les Créations Nunavik, Halutik, Croisière Nord, et détient conjointement avec d'autres sociétés inuites régionales la Pan Arctic Inuit Logistics (PAIL).

L'Administration régionale Kativik est un organisme public non ethnique créé en 1978. Elle administre les affaires du Nunavik dans les domaines suivants : affaires municipales, transport, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, environnement, services de garderie, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique, et cela sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^{e} parallèle.

-30-

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Lisa Koperqualuk
Agente des communications
Société Makivik
Tél : (514) 386-0669

Julie Grenier
Agente des communications
Agente des communications
Tél. : 819-964-2961